

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/134/F

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

OBJET : FINANCES

Participation au voyage scolaire des classes de CE1 de l'école primaire Joseph PIETRI -
Subvention complémentaire exercice 2020.

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 02 novembre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Joseph TAFANI.

Avaient donné procuration : Jean-Claude TAFANI à Pierre-Olivier MILANINI ; Janine ZANNINI à Jeanne STROMBONI ; Paule COLONNA CESARI à Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI à Véronique FILIPPI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Dumenica VERDONI ; Didier LORENZINI à Ange Paul VACCA ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Nathalie CASTELLI à Vincent GAMBINI ; Antoine LASTRAJOLI à Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI à Jacky AGOSTINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Christiane REVEST ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Ange Paul VACCA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 5^{ème} Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

A l'occasion d'un voyage scolaire, qui s'est déroulé du 02 mars au 06 mars 2020, l'école primaire Joseph PIETRI a pu organiser un voyage éducatif à destination de Galeria pour une vingtaine d'élèves des classes du cours élémentaire 1^{ère} année (CE1).

Ce voyage scolaire s'étant déroulé avant la période de confinement liée au Covid-19, ces jeunes élèves ont eu l'opportunité de participer à des activités qui ont permis de nombreuses découvertes ainsi qu'un approfondissement des connaissances du milieu littoral et marin de la Corse grâce à la « casa marina » située au centre du village de Galeria.

Lors de ce séjour, les élèves ont également pu être initiés au développement durable dans son ensemble avec une sensibilisation au tri, à la diminution des déchets et aux économies d'énergies et de ressources.

C'est pourquoi, pour apporter sa contribution et son soutien financier dans le cadre des frais de déplacement et de séjour, la Commune souhaite participer à ces frais à hauteur de 3.500,00 €. Le montant de cette participation sera versé directement à l'école primaire Joseph PIETRI.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 06 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la participation financière de la Commune aux frais de déplacement et de séjour des élèves des classes de CE1 de l'école primaire Joseph PIETRI, à hauteur de 3.500,00 €.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre et à l'exécution de ce dispositif.

ARTICLE 3 : Les crédits de dépenses afférents font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires au budget.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	13
Nombre de suffrages exprimés	32
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

